

Institut Européen de Bioéthique

Flash Expert

15 février 2019

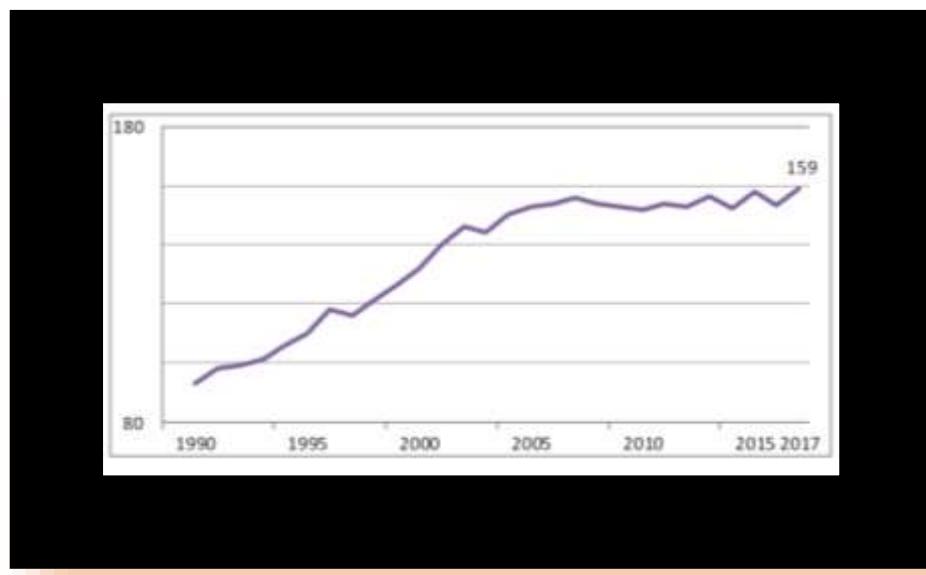
L'avortement aux Pays-Bas : rapport 2017 du gouvernement

L'Inspection des Soins de santé et de la Jeunesse (*Inspectie Gezondheidszorg en Jeugd*, ci-après : IGJ) rédige chaque année un rapport sur l'avortement au Pays-Bas, au nom du Ministère de la santé.

L'IGJ affirme que l'ensemble des institutions qui pratiquent l'avortement respectent l'obligation légale d'en faire rapport. On peut donc estimer que les données indiquées dans ce rapport annuel sont proches de la réalité.

Nombre d'avortements en 2017

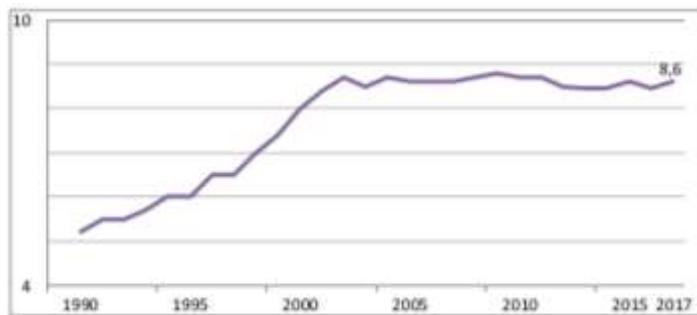
Au total, il y a eu **30.523 avortements** aux Pays-Bas en 2017, c'est-à-dire **379 de plus qu'en 2016**. Cette augmentation s'observe surtout chez les femmes qui habitent les Pays-Bas (+546). Le nombre de femmes en provenance de la Belgique et qui ont aborté aux Pays-Bas est passé de 527 en 2016, à 472 en 2017.



Nombre d'avortements pour 1000 naissances (1990-2017) Source : Rapport 2017 de l'IGJ

Etant donné que le nombre de naissance a diminué en 2017, **le taux d'avortements pour 1000 naissances a augmenté** de 154 à 159. *Voir le schéma ci-dessous.*

Le taux d'avortements pour 1000 femmes entre 15 et 45 ans (en âge d'avoir des enfants) et habitant aux Pays-Bas, a également augmenté de 8,5 à **8,6**. Ce taux varie fortement entre les différentes provinces : par ex. 12,8 en Flevoland contre 4,4 dans la province de Drenthe.



Nombre d'avortements pour 1000 femmes de 15 à 45 ans (1990-2017) Source : Rapport 2017 de l'IGJ

Avancée de la grossesse

La majorité des avortements ont été pratiqués dans le premier trimestre de la grossesse. Le nombre d'avortements entre le 1^{er} et le 16^e jour de la grossesse a cependant chuté et ne représente plus que 24,9% (contre 27,2% en 2016). 47% des avortements sont pratiqués après la 7^e semaine de grossesse. La semaine de grossesse où le plus d'avortements sont pratiqués est la 6^e semaine.

En 2017, **5.529 avortements** (soit 18%) ont été pratiqués lors du 2^e trimestre, soit de la 13^e à la 23^e semaine comprise.

Âge et situation des femmes

La plupart des avortements concernent des femmes entre **25 et 30 ans**. Pour cette catégorie de femmes, le taux d'avortement s'élève à 14,1/1000 femmes. La tendance se confirme depuis 2015 et dénote des années précédentes où la majorité des avortements étaient pratiquées chez des femmes entre 20 et 25 ans. On observe donc un certain **recul d'âge**.

Le nombre d'avortements chez les adolescentes pour 2017 est de 2.941, soit 283 de moins que l'année précédente. Cette diminution est constante depuis 2002.

Plus de la moitié des femmes qui ont avorté en 2017 avaient déjà eu 1 ou plusieurs enfants.

Délai de réflexion

La loi néerlandaise garantit à la femme un délai de réflexion obligatoire de six jours, entre la première demande et l'avortement. En revanche, ce délai de réflexion n'est pas obligatoire si l'avortement a lieu entre le 1^{er} et le 16^e jour de grossesse. 65% des femmes qui ont avorté dans cette première période ont néanmoins souhaité un délai de réflexion de 1 à plus de 10 jours.

En ce qui concerne les avortements après le 16^e jour de grossesse, il peut être passé outre les six jours de réflexion en cas de danger pour la santé de la femme, de problème psychosocial grave ou d'anomalie du fœtus. A noter que **dans 60,9% des cas, la femme a eu besoin d'un délai de réflexion de plus de 10 jours.**

Méthodes d'avortement

L'IGJ note une évolution importante ces dernières années, confirmée en 2017 : le nombre **d'avortements médicamenteux augmente** de façon significative. Il est passé de 16% en 2011, à 27% en 2017. L'IGJ explique ce changement par l'utilisation croissante de la 'pilule abortive', prescrite jusqu'à 9 semaines de grossesse. Cette technique est aussi de plus en plus souvent utilisée en complément de l'avortement instrumental (pour 71% des cas dans les cliniques d'avortements).

Avortements sur base d'un test génétique prénatal

Aux Pays-Bas, le formulaire d'enregistrement d'un avortement prévoit une rubrique concernant l'impact éventuel d'un test génétique prénatal sur la décision d'avorter. En 2017, **1.152 femmes** ont indiqué que les **résultats de ce test « formaient une raison pour choisir l'interruption volontaire de grossesse »**.

Complications suite à un avortement

Le rapport indique que **2,5%** des avortements en 2017 ont été suivis de **complications médicales** : pour **762 avortements**, il note 805 complications, étant donné qu'il peut y avoir plusieurs complications par avortement.

141 femmes ont eu des **pertes de sang** supérieures à 500ml. 425 femmes ont eu des complications suite à un **avortement incomplet**. 29 femmes ont souffert de **lésions de l'utérus**, 24 femmes d'**infections**, 19 femmes d'effets secondaires liés aux substances abortives, et 167 femmes ont souffert d'autres complications liées en particulier à **l'extrait du placenta**.

Pas de recommandation en matière de prévention de l'avortement

Le rapport de l'Inspection des Soins de santé et de la Jeunesse se limite à **une approche descriptive** des chiffres et données en matière d'avortement. Contrairement au rôle assumé par la Commission belge d'évaluation de l'IVG, l'Inspection néerlandaise ne donne dans ce rapport aucun avis critique ni **aucune recommandation par rapport à la prévention** de l'avortement aux Pays-Bas. Une position d'autant plus interpellante étant donné le constat de l'augmentation du nombre et du taux d'avortements dans ce pays.

[Jaarrapportage Wafz 2017](#) (en néerlandais)